

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 3 septembre à vingt heures zéro minute,
Le Conseil municipal de Baguer-Pican, légalement convoqué en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, en mairie, 21, rue du Paris 35 120 BAGUER-PICAN sous la présidence de Sylvie DUGUÉPÉROUX, Maire.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : le 26 août 2026.

Étaient présents : Sylvie DUGUÉPÉROUX, David GUILLOUX, Éliane MASSON, Claude DROVAL, Valérie PITOIS, Suzanne BRÉGU-HAMON, Isabelle BELLOIR, Ursula TURPIN, Dany LE MOUNIER, Alexandra BOULAU, Nicolas EONO, Jean-Philippe POTIN, Florence GOURDIN, Laurence DOUABIN, Théo VOGÉIN

Absente excusée :

Absents représentés : Patrice TESNIÈRE représenté par Sylvie DUGUÉPÉROUX, Sonia BERNAT représentée par Valérie PITOIS, Johny LAPRA représenté par Claude DROVAL, Michaël BÉZIEL représenté par David GUILLOUX

Secrétaire de séance : Eliane MASSON

En exercice : 19

Quorum : 10

Présents : 15

Votants : 19

**Délibération
n°2026.09.04**

BÂTIMENTS COMMUNAUX – Atelier technique municipal – travaux hors marché

Madame le Maire présente au Conseil le devis de la société MENARD MACONNERIE d'un montant de 20 112,00€ TTC afin d'édifier une clôture autour du nouvel atelier technique municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De valider le devis présenté,**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer tout acte relatif à cet effet**

A l'unanimité (Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Fait et délibéré à Baguer-Pican, le 03/09/2026.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture et affichage et/ou publication selon la réglementation en vigueur.

Le Maire,

Sylvie DUGUÉPÉROUX



Le secrétaire de séance,

Eliane MASSON

